



HABILITATION B1 – B1V – B2 – B2V –B2V ESSAI : PERSONNEL EFFECTUANT DES TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE / CHARGE DE TRAVAUX OU EXECUTANTS



PUBLIC

Employés électriciens réalisant des travaux d'ordre électrique

PRE-REQUIS

Electricité niveau CAP, avec un minimum d'expérience en Electricité

DETAILS

Durée : 3 jours -21 h

Coût : 700 € HT

Pers. / session : 8 pers. maxi



INSCRIPTION

Inscription en ligne sur
<https://fenix-formation.fr/>

DATE DES SESSIONS

Voir calendrier en ligne

CONTACT

contact@fenix-formation.fr

04 56 11 38 38

■ **CONTEXTE**

La nouvelle norme NF C18-510 de janvier 2012 (décret N°2010-1018 du 30 août 2010 et décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010) rend désormais obligatoire l'habilitation électrique pour le personnel qui intervient sur ou au voisinage d'une installation électrique. Cette habilitation, remise par l'employeur à son salarié, spécifie la nature des opérations que ce dernier est autorisé à effectuer.

La présente formation est développée spécialement pour les employés ayant besoin de disposer d'une habilitation de la part de leur employeur en vue de réaliser des tâches d'ordres électriques photovoltaïques.

■ **OBJECTIFS**

- Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTE C18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
- Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

■ **EVALUATIONS PRATIQUES & THEORIQUES**

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir un examen (QCM) d'évaluation des connaissances théoriques, auquel une note minimum de 24/30 est exigée.

Un contrôle pratique, comprenant exercices écrits et manipulations sur banc d'essai, fait également partie de l'évaluation du participant, auquel une note minimum de 80/100 est exigée.

L'avis favorable délivré par le centre de formation est soumis à l'obtention des notes minimales sur les 2 évaluations.

■ **PROGRAMME**

TRONC COMMUN

Enoncer les effets du courants électriques sur le corps humain (mécaniques d'électrisation, d'électrocution, de brulures, etc.)

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Préciser les rôles de chacun.

Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.

Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

Décrire la bonne conduite à tenir en cas d'accident corporel.

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE SPECIFIQUE EXECUTANT ET CHARGE DE TRAVAUX HORS TENSION EN BASSE TENSION

(B1, B2, B1V, B2V, B2V ESSAI)

Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique

Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique

Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).

Enoncer les prescriptions d'exécution des travaux

Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.

Nommer les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension (attestation de consignation, avis de fin de travail), ainsi que les autres documents associés (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.).

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux

Lister les mesures de prévention à observer lors d'un travail

Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux essais (pour B2V Essai).

PARTIE PRATIQUE

Evaluation B1 – B1V – H1 – H1V (Exécutant) :

Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque

Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique

Evaluation B2 – B2V – H2 – H2V (Chargé de Travaux) :

Préparer des travaux d'ordre électrique

Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants

Réaliser une deuxième étape de consignation